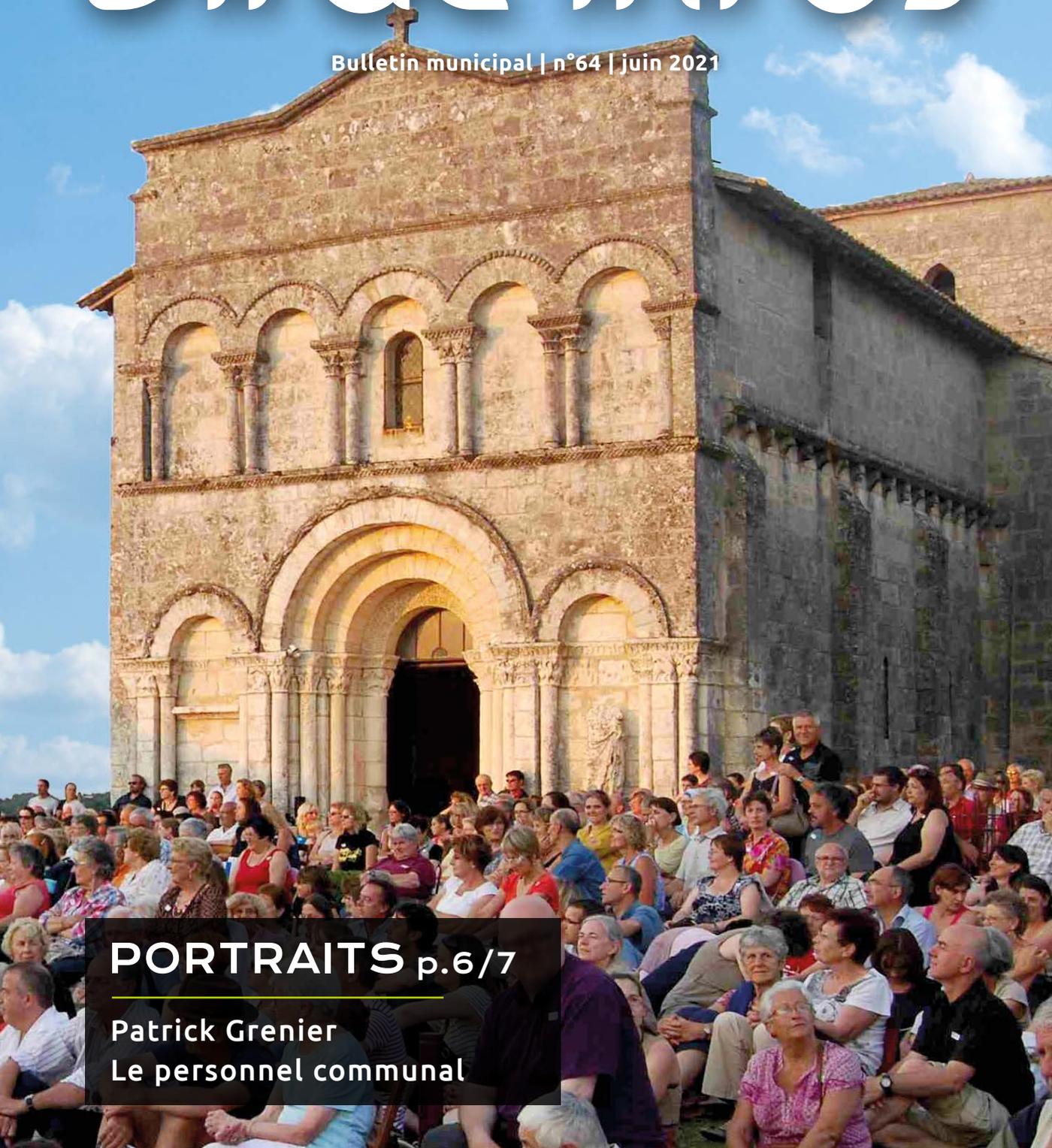


Dirac Infos

Bulletin municipal | n°64 | juin 2021



PORTRAITS p.6/7

Patrick Grenier
Le personnel communal

Budget primitif 2021
Fonctionnement / Investissement

p.5

Environnement
Le PDIPR

p.10

Vie associative
à Dirac

p.16



MOT DU MAIRE

Chères Diracoises, Chers Diracois,

Depuis un peu plus d'un an, nous vivons une crise sanitaire sans précédent qui impacte nos vies. Au fur et à mesure de son évolution, il a fallu nous adapter, passer d'une période d'espoir au début de l'été dernier à deux nouveaux confinements. Nous espérons tous que grâce à la vaccination, nous pourrions retrouver rapidement une plus grande liberté.

Ceci ne doit pas nous faire oublier tous ceux qui ont été en première ligne pendant cette période difficile, les professions médicales, paramédicales, le personnel des établissements pour personnes âgées ou handicapées, nos commerçants qui nous ont permis de vivre le mieux possible.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour tous ceux qui dans l'intérêt de tous n'ont pu exercer leurs activités professionnelles, sportives, associatives.

Merci au personnel communal qui pendant toute cette période, a assuré les missions de service public, parfois dans des conditions compliquées.

Pour respecter les exigences sanitaires, les rassemblements et les activités associatives ont connu un coup d'arrêt. C'est pourquoi j'avais décidé de ne pas organiser le repas des aînés au mois de février. J'espérais qu'il puisse avoir lieu à la fin du mois de juin. La situation sanitaire encore fragile et le report des élections départementales et régionales m'obligent, avec regret, à annuler cette manifestation. Néanmoins, pour marquer l'attachement que nous portons à nos aînés, les élus ont choisi de leur offrir un bon d'achat utilisable dans l'un de nos commerces. J'espère bien que nous pourrions, en 2022, renouer avec la tradition du repas des aînés. Il est un moment privilégié de convivialité.

Depuis le début du mois d'avril, Dirac accueille une extension de la maison de santé de la Clé d'Or. Des médecins, des infirmiers, une psychologue et une sage-femme assurent régulièrement des consultations. Ce cabinet vient compléter avantageusement les activités déjà installées dans les bâtiments libérés par l'ancienne école et nous offre un service supplémentaire indispensable.

Au mois de mars le budget a été voté. Vous lirez dans les pages suivantes qu'il nous permettra de poursuivre les projets envisagés et particulièrement le réaménagement du bourg. Une première ébauche de ce projet vous a été présentée. Elle appelait des modifications et des précisions. J'attends des études complémentaires, concernant en particulier les bâtiments pour revenir vers vous.

Au seuil de ce nouvel été, je ne peux qu'espérer que nous pourrions tous reprendre une vie normale, avoir une vie sociale. Elle recommencera le 2 juillet avec «Les soirs bleus».

Bon été à tous !

Le Maire,
Anne-Marie TERRADE

Sommaire

2 Mot du Maire

3 Délibérations
du Conseil
municipal

5 Budget 2021

6 Portraits

8 Urbanisme

10 Environnement

12 Actualités

13 Retour sur...

16 Vie associative

19 État civil
Mot des élus
minoritaires

20 Infos pratiques

Édition : Commune de Dirac

Mairie : 05 45 60 61 69 - mairie@dirac.fr

Responsable de publication : Anne-Marie TERRADE

Rédaction : Commission Communication

Remerciements : tous nos remerciements aux personnes qui ont donné de leur temps pour fournir la matière aux articles.

Conception et réalisation : Agate Communication - 05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr

Crédits photos : Mairie de Dirac - Freepik

Date de parution : juin 2021

Délibérations du Conseil municipal

Séances du ...

12 février 2021

Pacte de gouvernance de GrandAngoulême

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le Pacte de gouvernance de GrandAngoulême qui se veut un outil de dialogue avec les communes du territoire.

Autorisation permanente de poursuites

Le conseil municipal a octroyé à Monsieur Damien Thomas, « Trésorier Angoulême municipale et Amendes » de la Trésorerie

d'Angoulême, une autorisation permanente et générale de poursuites, par l'émission d'actes de poursuites subséquents, sans solliciter son autorisation préalable.

Procédure tribunal administratif

Pour défendre les intérêts de la commune et permettre aux Diracois victimes de l'épisode de sécheresse de 2016 d'être indemnisés, Madame le Maire a décidé de saisir le tribunal administratif de Poitiers et a désigné le cabinet EXEME ACTION à Bordeaux pour représenter la commune.

Le conseil municipal l'a autorisée à signer tous documents, à intervenir à cet effet et soutient la motion relative à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en raison des sécheresses pour les années 2016, 2018 et 2019.

Motion de soutien aux acteurs culturels

Le conseil municipal a apporté son soutien aux acteurs culturels face à la décision du Gouvernement de ne pas rouvrir les lieux de culture.

10 mars 2021

Cabinet Médical

Le conseil municipal a validé le nouveau plan de financement pour l'extension de la maison médicale de Dignac à Dirac et autorisé Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État, la Région et le Département.

Dépenses	Montant HT
Travaux (dont maîtrise d'œuvre, CT, SPS, études...)	180 500,00
Honoraires assistance maîtrise d'ouvrage	11 500,00
TOTAL	192 000,00

Recettes	Montant HT	%
DETR	76 800,00	40
Région	38 400,00	20
Département (SIL)	28 000,00	14,60
Autofinancement	48 800,00	25,40
TOTAL	192 000,00	100

07 avril 2021

Taux d'imposition

Le conseil municipal a adopté les taux proposés, soit 48,71% pour la taxe foncière sur propriété bâtie et 52,95% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Budget :

Après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion, du budget principal et de celui du transport, le conseil municipal a voté les budgets primitifs correspondants.

Les investissements suivants sont prévus au budget principal :

- ▶ Travaux cabinet médical : 160 000,00 €
- ▶ Achat de la carrosserie : 148 000,00 €
- ▶ Travaux de voirie : 150 000 €
- ▶ Travaux sur les immeubles de rapport : 20 000 €
- ▶ Travaux de reprise de concessions dans le cimetière : 15 000 €
- ▶ Frais d'études : 6 000,00 €

Temps scolaire 2021 - 2022

Le conseil municipal a approuvé l'organisation du temps scolaire sur 4 jours dès la rentrée 2021 et ce pour une durée de trois ans.



Délibérations du Conseil municipal

05 mai 2021

Cimetière

Le conseil municipal a approuvé la rétrocession à la commune d'une concession non utilisée et le remboursement de 134,20 € au concessionnaire.

Agence technique départementale (ATD):

Le conseil municipal a décidé de souscrire à la mission optionnelle module «Métier gestion cimetière» proposée par l'ATD incluant notamment :

- ▶ l'assistance aux utilisateurs à l'exploitation des logiciels
- ▶ la formation aux logiciels
- ▶ la télémaintenance
- ▶ l'envoi de documents.

Personnel communal :

Le conseil municipal a fixé les ratios d'avancement de grade pour 2021 pour la commune comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Agents de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100 %

Pour permettre les promotions envisagées les élus ont décidé de créer, à compter du 1^{er} septembre 2021, un poste d'agent de maîtrise principal. Les deux autres postes existent déjà.

Loyer :

Le conseil municipal a entériné la révision annuelle du loyer de la maison de la rue de la Boissière.

Décision Modificative n°1

Les travaux du Cabinet Médical étant achevés, les frais d'études qui étaient imputés au compte 2031 sur l'année 2020 doivent être directement imputés au compte 238. Le conseil municipal a accepté les modifications énoncées ci-dessus :

Désignation de l'article		Section Investissement	
Chap/Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
041-2031	Opération d'Ordre Intégration frais d'études		+ 66 000.00
041-238	Opération d'ordre Intégration frais études	+ 66 000.00	

CCAS

Le conseil municipal a accepté de verser une subvention de 4 500.00 € pour le fonctionnement du CCAS.

Régie Transport

Le conseil municipal a accepté de verser une subvention de 15 000.00 € au budget de la régie transport.

Versement de subvention à l'association OMEGA

Le conseil municipal a accepté d'attribuer à l'association OMEGA une subvention de l'ordre de 1 € par habitant afin de soutenir cette association dans ses missions, soit 1500€.

Versement de subventions aux associations

Le conseil municipal a donné son accord pour l'octroi des subventions mentionnées ci-dessous dont les crédits sont inscrits au budget :

Associations	Montant
Amicale des donneurs de sang	200 euros
Association des parents d'Elèves	800 euros
ASPTT Dirac	500 euros
Dirac Loisirs et Fêtes	850 euros
Prévention Routière	150 euros
Société de Chasse	350 euros
Voyageusement Vôtres (bibliothèque)	400 euros

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Afin de sauvegarder les chemins ruraux et leur biodiversité, et d'en empêcher toute aliénation, le conseil municipal a approuvé l'inscription de 51 chemins ruraux au PDIPR (voir page 10).

Budget primitif 2021

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 1 130 000 €.

Dépenses de fonctionnement : 995 000 €.

Recettes

EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ

150 000 €

ATTÉNUATION DE CHARGES

1 000 €

PRODUITS DES SERVICES

32 400 €

IMPÔTS ET TAXES

713 411 €

DOTATIONS

190 897 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

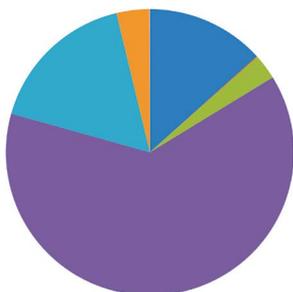
41 537 €

PRODUITS FINANCIERS

1 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

754 €



Dépenses

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

217 391 €

CHARGES DE PERSONNEL

359 450 €

ATTÉNUATION DE PRODUITS

98 923 €

DÉPENSES IMPRÉVUES

20 000 €

VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT

48 959 €

OPÉRATIONS D'ORDRE

2 922 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

226 172 €

CHARGES FINANCIÈRES

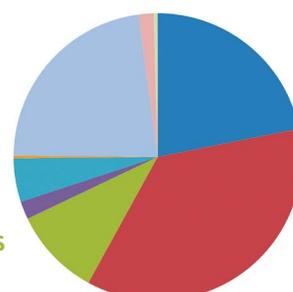
16 881 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

4 000 €

PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

300 €



Investissement

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 635 000 €.

Recettes

SOLDE SECTION INVEST. REPORTÉ

246 523 €

VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION

48 959 €

OPÉRATION D'ORDRE

2 922 €

DOTATIONS, FONDS DIVERS

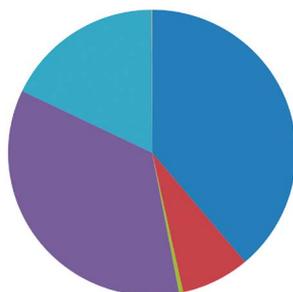
222 912 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

113 301 €

EMPRUNT ET DETTES, CAUTIONNEMENT

380 €



Dépenses

DÉPENSES IMPRÉVUES

20 000 €

EMPRUNT ET DETTES

36 114 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

97 963 €

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉE

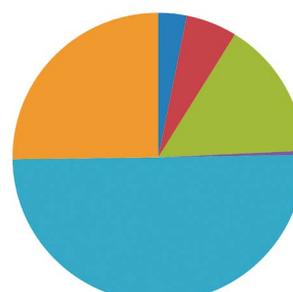
2 922 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

318 000 €

IMMOBILISATIONS EN COURS

160 000 €



Budget primitif 2021 (suite)

Le budget primitif a été adopté par le conseil municipal le 29 mars 2021 en présence de Monsieur le Trésorier Damien THOMAS.

Il s'établit à la somme de 1 765 000 € se répartissant à hauteur de 1 130 000 € en section de fonctionnement et de 635 000 € en section d'investissement, ce montant global prend en compte les restes à réaliser 2020 qui s'élèvent à 108 700 €. En termes d'investissement, la priorité est mise sur la réalisation de travaux de voirie à hauteur de 150 000 €.

D'autres travaux importants sont ou seront réalisés :

▶ Travaux du cabinet médical	160 000 €
▶ Achat de la carrosserie	148 000 €
▶ Travaux sur immeubles de rapport	20 000 €
▶ Reprises de concessions dans le cimetière	15 000 €
▶ Frais d'études	6 000 €

TAUX D'IMPOSITION

Suite aux dispositions de la réforme fiscale directe locale de 2021, la commune ne percevra plus de taxe d'habitation hormis celle des résidences secondaires.

En compensation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (22,89%) est transférée aux communes.



Taux adoptés par le conseil municipal :

- ▶ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,71 % (25,82% pour la commune plus 22,89% du département)
- ▶ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,95 %.

Ces précisions vous permettront de mieux appréhender votre avis de taxe foncière.

Les élus ont décidé de poursuivre le lissage des taux d'imposition commencé après la fusion des communautés de communes pour mettre à niveau le taux des diverses communes de Grand Angoulême.

Le conseil municipal a adopté des taux qui ne modifient pas le montant de l'impôt payé.

Les objectifs de l'équipe municipale restent la maîtrise des dépenses et la recherche de recettes, sans augmenter la pression fiscale et sans pour autant diminuer la qualité des services offerts aux Diracois.

Portrait

Patrick Grenier

3^{ème} adjoint

Marié, 66 ans, retraité du Ministère des Finances Publiques, je réside à Dirac depuis 1978.

Je me suis investi au cours de ma vie professionnelle en tant que trésorier puis président départemental de Mutuelle des Finances pendant 10 ans. J'étais également administrateur de la Mutualité Française.

Je suis actuellement administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Soyaux et ce depuis 1993.

Je me suis toujours intéressé à la vie de notre commune.

Elu conseiller municipal en 2014, j'ai participé à plusieurs groupes de travail et notamment aux travaux sur les projets en cours : en particulier la rénovation du centre bourg.

Quand Anne Marie TERRADE m'a sollicité afin de faire partie de son équipe je n'ai pas hésité.

Élu 3^{ème} adjoint, je suis en charge du budget, de la logistique c'est-à-dire du fonctionnement de la mairie et de l'organisation des fêtes et cérémonies.

Sur ce dernier point, depuis le début du mandat, compte tenu des contraintes sanitaires, nous n'avons pu organiser les manifestations habituelles : vœux du maire, repas des aînés.

Les cérémonies au Monument aux Morts se déroulent avec un nombre restreint de participants.



La location de la salle des fêtes est suspendue avec pour conséquence moins de recettes pour la commune.

Cependant nous avons pu organiser le ramassage de printemps.

Le plus difficile en cette période c'est la gestion de la crise sanitaire.

Le point positif est que nous formons une équipe solidaire. Nous partageons nos expériences respectives afin de mener à bien nos projets pour Dirac.

J'ai beaucoup appris sur notre commune.

Il me reste du temps pour mes activités personnelles : bricolage, jardinage, profiter des enfants et petits-enfants et voyager avec mon épouse.

Portraits

Le personnel communal

Certains de nos agents sont connus de la plupart d'entre vous, mais les effectifs évoluent et nous tenons à vous présenter notre personnel actuel.

SERVICE ADMINISTRATIF

Nos secrétaires de mairie sont à votre écoute et font le maximum pour vous servir au mieux.



Catherine Maillet

Responsable du service administratif et financier de la commune depuis 2013, Catherine assiste tous les élus dans leurs relations avec les collectivités. Elle assure la préparation des conseils municipaux et leurs comptes-rendus. Responsable de l'ensemble du personnel, elle en assure la gestion (contrats, salaires, congés, arrêts-maladie...). Elle est en charge également de l'élaboration et du suivi des budgets, ainsi que de la gestion du cimetière.



Véronique TARDIEU

Au service de la commune depuis 2012, Véronique est en charge de la gestion de l'état civil, l'organisation des élections, les arrêtés de voirie, la vie scolaire, la comptabilité et le suivi des factures de fonctionnement de la commune. Elle assiste Catherine à la gestion du cimetière et les élus dans leurs démarches.



Vanessa ZAVATTIN

Vanessa a intégré le service en 2014. Elle vous accueille à la mairie et au téléphone. Elle est votre interlocutrice en matière d'urbanisme et de planning de la salle des fêtes. Elle se charge également du recensement militaire. Elle assiste ses collègues en cas de besoin.

SERVICE TECHNIQUE

Notre équipe assure, par tous les temps, l'entretien des routes, chemins communaux et espaces verts, ainsi que les petits travaux sur l'ensemble des bâtiments communaux. Ne manquez pas de saluer nos agents lorsque vous les croisez, ils y seront très sensibles.



Jean-Yves LE CAOUS

Au service de la commune depuis 1996, Jean-Yves est responsable du bon état de la voirie et des ouvrages, de l'entretien des espaces verts, de la maintenance de l'outillage et des engins. Il participe également à la gestion du cimetière. Il est responsable du service.



Pascal DUMAS

Agent à Dirac depuis 2012, Pascal participe à l'entretien des voiries et espaces verts, à la maintenance dans les bâtiments communaux et à l'entretien courant du petit outillage de chantier. Il gère le pilotage informatique des installations techniques de l'école.



Fabrice DUPRIEZ

Depuis le début d'année 2021, Fabrice est chargé de la conduite du bus scolaire et de son entretien. Il aide également ses collègues à l'entretien des espaces verts et des voiries.

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Très dévouée auprès de nos enfants, notre équipe s'est adaptée afin de leur assurer un confort maximum en cette période sanitaire très compliquée. Nous pouvons les féliciter.



Angelina BOCHEREAU

Au service de nos enfants depuis 1992, notre Cheffe leur concocte des menus très variés cuisinés sur place, en privilégiant des produits issus du circuit court. En qualité de responsable de l'équipe, elle assure l'entière gestion du restaurant scolaire et de la garderie. Mais pas que, car Angelina accueille aussi les enfants en garderie le matin et le soir.



Laurence PEREIRA

Laurence participe depuis 2010 au service de restauration et à l'animation de la garderie périscolaire. Elle est également présente dans le bus lors de la navette du soir pour les petits de maternelle. Elle aide aussi à l'entretien de l'école le soir.



Véra MOREIRAS

Depuis 2011, Véra assiste Angelina à l'élaboration des repas et à leur distribution auprès des enfants ; elle assure l'entretien des locaux de restauration, et accueille les enfants à la garderie du matin. Elle assure la navette du matin dans le bus pour les petits de maternelle.



Catherine FLANDRE

Catherine est depuis 2002 chargée du ménage dans l'ensemble des bâtiments communaux. En cette période de Covid, elle a participé également au service de restauration scolaire et à la garderie périscolaire.



Charlotte SIMONET

Agent contractuel depuis mai 2021, Charlotte assure les missions de garderie du soir, et aide au ménage des bâtiments scolaires.

Urbanisme

	Permis de Construire	Déclaration Préalable	Certificat d'Urbanisme
Définition	<p>Autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet, instruit par le service Application du Droit des Sols (ADS) de GrandAngoulême tout comme la DP et les CU.</p> <p>Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.</p> <p>Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis.</p> <p>Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à Déclaration Préalable de travaux.</p>	<p>Autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire (superficie inférieure à 20m²).</p> <p>Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.</p>	<p>Contrairement au permis de construire ou à la déclaration préalable, le Certificat d'Urbanisme (CU) n'est pas une autorisation d'urbanisme mais un document d'information.</p> <p>Il en existe 2 types :</p> <p>Le certificat d'information (CUa) donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné.</p> <p>Le certificat opérationnel (CUB) renseigne sur la faisabilité d'un projet.</p> <p>La demande de CU est facultative mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.</p>
Délai d'instruction	<p>2 mois à compter de la date de dépôt en mairie ou 3 mois si le projet se situe dans le périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France *</p>	<p>1 mois à compter de la date du dépôt en mairie ou 2 mois si le projet se situe dans le périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France *</p>	<p>CUa 1 mois à compter de la date du dépôt en mairie ou CUB 2 mois à compter de la date du dépôt en mairie</p>
Durée de validité	<p>3 ans</p> <p>En revanche, si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez pendant plus de 1 an, l'autorisation sera périmée.</p> <p>Ce délai de 3 ans démarre à compter de la notification de la décision de la mairie.</p> <p>Vous pouvez demander la prorogation de votre autorisation si vous ne pouvez pas commencer les travaux dans les 3 ans. L'autorisation peut être prorogée 2 fois pour une durée de 1 an.</p>		<p>18 mois</p> <p>La validité du Certificat d'Urbanisme peut être prolongée par période de 1 année.</p> <p>Une prolongation est possible aussi longtemps que les règles d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes applicables au terrain n'ont pas changé.</p>

* Comment savoir si l'on est dans le périmètre d'un monument historique ?

Est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé (pour Dirac : l'église) ou tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres. S'adresser à la Mairie.

Formalités postérieures à l'autorisation d'urbanisme

	Permis de Construire	Déclaration Préalable	Certificat d'Urbanisme
Déclaration d'Ouverture de Chantier (D.O.C.)	OBLIGATOIRE Cerfa n°13407 à remettre en 3 exemplaires à la mairie	non concernée	non concerné
Affichage	Installer un panneau décrivant le projet pendant toute la durée du chantier visible de la voie publique		non concerné
Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)	OBLIGATOIRE Cerfa n°13408*05 à remettre en 3 exemplaires à la mairie		non concerné
Attestation de non contestation de la conformité	Délivrée dans les 3 mois qui suivent le dépôt en mairie de la D.A.A.C.T. A l'issue de la visite de récolement effectuée par l'adjoint en charge des travaux mais uniquement si les travaux sont conformes à l'autorisation qui vous a été délivrée. Outre la D.A.A.C.T, ce document vous sera demandé par le notaire chargé de la vente de votre habitation, le cas échéant.		non concerné
Déclarer ses travaux aux impôts	Dans les 90 jours calendaires qui suivent leur achèvement transformation d'un bâtiment existant, changement de destination : cerfa n°10517 maison individuelle neuve : cerfa n°10867		non concerné

Environnement

PDIPR

Le Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée est une compétence obligatoire du Département.



Ses objectifs sont la préservation du patrimoine rural, du patrimoine naturel et la promotion des territoires en assurant la continuité des chemins ruraux pour la pratique de la randonnée sous toutes ses formes non motorisées.

Dans le cadre de la création de son schéma directeur de la randonnée, GrandAngoulême a demandé à chacune des communes ne l'ayant pas encore fait de demander l'inscription de ses chemins ruraux au PDIPR.

La commune a alors délibéré en 2017 pour demander l'expertise de ses 60 km de chemins ruraux par le Département.

Nous avons reçu son technicien Monsieur Sébastien YVENAT en octobre dernier pour une restitution de cette expertise cadastrale et du terrain des chemins ruraux. Au cours de cette restitution, une liste de chemins a été retenue. Un petit nombre nécessite cependant soit une amélioration de leur entretien, soit une régularisation de leur « assiette », c'est-à-dire le rétablissement dans l'emprise initiale.

En raison du danger potentiel, ce dernier travail sera confié à une entreprise qualifiée, comme l'association d'insertion APHL - Les Amis du Patrimoine d'Horte et Lavalette – qui a effectué l'entretien annuel des chemins en juin.

Les chemins ruraux ne figurant pas dans cette liste car ils sont très obstrués, ne sont pas abandonnés pour autant. Ils restent toujours la propriété de la commune. Certains pourront faire l'objet de campagnes de réouverture ultérieurement.

Si vous êtes intéressé pour participer à la commission sentiers et au prochain nettoyage organisé par la commune, faites-vous connaître en mairie.

Vous trouverez ci-dessous la liste des chemins ruraux inscrits lors du conseil municipal du 5 mai 21.

Mais pour une meilleure connaissance de ces chemins, découvrez-les maintenant sur une carte interactive sur www.dirac.fr.

Dénomination précise du CR ou de la partie du CR inscrite :

1. CR n° 2 des Maisons Blanches à Lyon entre l'Impasse du Lyon de Dirac et le CR dit ancienne Grande Route d'Angoulême à Périgueux ;
2. CR dit ancienne Grande Route d'Angoulême à Périgueux entre le CR n° 2 et la RD n° 104 ;
3. CR non dénommé entre la Route des Moulins (VC n° 2) et la parcelle A 1324 ;
4. CR du Moulin du Got à Dignac entre la Route des Moulins (VC n° 2) et la RD n° 104, entre la RD n° 104 et la RD n° 101, entre l'Impasse du Chêne (VC n° 16) et le CR des Maisons Blanches à Roprie, entre le CR des Maisons Blanches à Dignac et la limite de commune de Dignac ;
5. CR dit Chemin de Baloge entre le CR n° 4 et le ruisseau de l'Anguienne (limite de commune de Garat) ;
6. CR n° 4 de Dirac entre la Route du Chatelard (VC n° 3) et le CR du Moulin du Got à Dignac ;
7. CR non dénommé entre la Rue de la Tranchade et la parcelle B 2138 ;
8. CR des Ribondaines au Moulin Barret entre la limite de commune de Garat et la Rue de la Tranchade ;
9. CR non dénommé entre le CR des Ribondaines au Moulin Barret et la RD n° 101 ;
10. CR non dénommé entre la VC n° 5 et le ruisseau de l'Anguienne (limite de commune de Garat) ;
11. CR non dénommé entre la VC n° 5 et la VC n° 10 (Route de Puyrajoux) ;
12. CR dit de Puyrajoux entre la VC n° 10 (Route de Puyrajoux) et le CR dit des Clous ;
13. CR dit des Clous entre la VC n° 10 (Route de Puyrajoux) et le CR des Maisons Blanches au Boisseau ; - CR des Maisons Blanches au Boisseau entre la VC n° 11 (Chemin des Abeilles) et le CR n° 1 des Maisons Blanches à la Font-Toussaint ;
14. CR n° 1 des Maisons Blanches à la Font-Toussaint entre le Chemin de la Garenne et le CR des Maisons Blanches au Boisseau ;
15. CR des Maisons Blanches à Dignac entre la Rue du Puits et le CR du Moulin du Got à Dignac ;
16. CR des Maisons Blanches à Roprie entre la RD n° 939 et le CR du Moulin du Got à Dignac, entre la RD n° 939 et la VC n° 6 (Route des Sablons) ;

17. CR n° 7 du Boisseau à Bélévaud entre la RD n° 104 et le CR des Maisons Blanches à Roprie ;
18. CR n° 6 du Boisseau à la Brande entre le CR dit des Perails et la Rue des Clauds ;
19. CR n° 5 de Dirac à Roprie entre le Chemin de la Brande Brulée et le CR n° 6, entre le Chemin des Fushias et la RD n° 104 ;
20. CR non dénommé entre le Chemin de la Cave et la VC n° 12 ;
21. CR dit de Roprie à la Tuilerie des Fougères entre la Rue des Iris et le CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat ;
22. CR non dénommé entre la Rue des Iris et la parcelle C 430 ;
23. CR dit du Marais à la Tuilerie des Fougères entre la Rue des Clauds et le CR dit de Roprie à la Tuilerie des Fougères ;
24. CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat entre le CR dit de Roprie à la Tuilerie des Fougères et la RD n° 104 ;
25. CR dit des Perails entre le CR n° 6 au droit de la parcelle C 794 et le CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat ;
26. CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat entre le CR dit du Marais à la Tuilerie des -Fougères et le CR dit des Perails ;
27. CR dit de Chez Coly entre le Chemin de la Brande Brulée et la RD n° 87 ;
28. CR non dénommé limitrophe avec la commune de Garat entre le CR dit de Chez Coly et le Chemin des Deux Vallées ;
29. CR non dénommé entre la VC n° 15 (Impasse de Chez Trillaud) et le CR n° 2 ;
30. CR dit de Puymoyen entre la RD n° 81 et la RD n° 429 ;
31. CR n° 3 de Dirac au Moulin de La Boissière entre la Route du Moulin de la Boissière et la RD n° 429, entre la RD n° 429 et la VC n° 7 ;
32. CR non dénommé entre le CR n° 3 et la Rivière des Eaux Claires (limite de commune de Torsac) ;
33. CR non dénommé entre la Route de Frégeneuil et la RD n° 429 ;
34. CR dit des Essards à la Forêt du Chêne Vert entre le CR des Maisons Blanches au Boisseau et le chemin des Essards ; - CR non dénommé entre le Chemin des Groies et le CR dit des Essards à la Forêt du Chêne Vert ;
35. CR n° 4 dit Chemin du Prieuré entre la RD n° 104 et la RD n° 101 (Place des Rampeaux) ;
36. CR dit des Chaumes à la Grande Baisse entre le CR du Moulin du Got à Dignac et la RD n° 429 ;
37. CR non dénommé entre le CR n° 4 dit Chemin du Prieuré et le CR du Moulin du Got à Dignac ;
38. CR dit de Dirac à Puyrajoux entre l'Impasse des Pradelles et la VC n° 10 (Route de Puyrajoux) ;
39. CR non dénommé entre le Chemin de la Croix et le CR dit de Dirac à Puyrajoux ;
40. CR non dénommé entre la RD n° 104 (Rue de Font Toussaint) et le CR dit de Dirac à Puyrajoux ;
41. CR non dénommé entre la Voie Romaine et la limite de commune de Dignac ;
42. CR non dénommé entre le CR du Moulin du Got à Dignac et le CR n° 4 dit Chemin du Prieuré ;
43. CR non dénommé entre la VC n° 7 et la limite de commune de Torsac ;
44. CR non dénommé entre le CR n° 6 et la parcelle C 2091 ;
45. CR dit du Lavoir de Puyrajoux entre le CR dit de Dirac à Puyrajoux et le CR dit de Dirac à Puyrajoux.



Dénomination précise du CR ou de la partie du CR inscrite sous réserve de leur réouverture ou de leur régularisation :

46. CR n° 2 des Maisons Blanches à Lyon entre la VC n° 7 et la RD n° 101 ;
47. CR du Moulin du Got à Dignac entre le CR des Maisons Blanches à Roprie et le CR des Maisons Blanches à Dignac ;
48. CR n° 7 du Boisseau à Bélévaud entre le CR des Maisons Blanches à Roprie et la limite de commune de Dignac ;
49. CR n° 6 du Boisseau à la Brande entre la RD n° 104 et le CR n° 5 ;
50. CR de Torsac à Dirac entre la RD n° 429 et le CR n° 2 ;
51. CR non dénommé entre la RD n° 104 et le CR des Maisons Blanches au Boisseau.

En ce qui concerne les chemins ruraux définis ci-dessus, la commune de Dirac s'engage à :

- conserver leur caractère public et ouvert ;
- empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux définis ci-dessus.
- maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou en diminuer sensiblement la qualité ;
- autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée non motorisée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- informer le Conseil Départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- entretenir ou faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.



Actualités



DEVOIR DE MÉMOIRE

Cérémonie du 8 mai

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, et conformément aux directives données par Madame le Préfet, la cérémonie du 8 mai était organisée dans un format restreint respectant les règles de distanciation et malheureusement non ouverte au public.



MESURES SANITAIRES

Lutte contre l'influenza aviaire

La situation de la France s'étant stabilisée, le Ministre en charge de l'agriculture a validé la proposition d'abaissement du niveau de risque vis à vis de cette maladie.



L'arrêté du 23/04/21 passe d'élevé à modéré sur tout le territoire métropolitain le niveau de risque épizootique d'IAHP.

En conséquence, les mesures de biosécurité renforcées pour les exploitations commerciales et pour les basses-cours telles que la claustration ou la mise sous filet des animaux sont levées.



SAVOIR VIVRE

Rappel des règles de bon voisinage



BRUIT

Les bruits (musique, cris d'animaux, etc.) peuvent porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité.

En conséquence, en application de l'arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif aux bruits de voisinage, les travaux de bricolage et de jardinage générant des bruits, ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- 🟡 les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- 🟡 les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- 🟡 les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

FEU

En application de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air, le brûlage des déchets verts ménagers (tonte de pelouse, taille de haies et arbustes, élagages, débroussailllements, etc.) est interdit sur l'ensemble du territoire de la Charente.

COLLECTE DES DÉCHETS

Pour limiter la pollution visuelle, ordures ménagères et tri sélectif doivent être présentés dans les bacs adéquats. Leur présence dans l'espace public est réglementée.

- 🟡 Bacs noirs : sortir la poubelle la veille du jour de ramassage à partir de 17h, la rentrer avant 17h le jour de ramassage (décalage d'un jour si le lundi est férié)
- 🟡 Bacs jaunes : sortir la poubelle le jour de ramassage à partir de 17h / la rentrer avant 17h le lendemain (décalage d'une semaine si le lundi est férié).

Que faire de ses déchets verts ?

- 🟡 Les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- 🟡 Les déposer à la déchetterie.

Les dépôts sauvages sont interdits sur la voie publique. Toute infraction peut être punie d'une amende :

- 🟡 Une poubelle sortie trop tôt ou rentrée trop tard : 150 €
- 🟡 Brûlage des déchets verts à l'air libre : 450 € maximum
- 🟡 Bruit : jusqu'à 450 €.

Nettoyage de printemps

Le froid piquant n'avait pas découragé les bonnes volontés en ce samedi de nettoyage de printemps à Dirac.

Gantés, masqués, tout de jaune ou orange vêtus, plus de 70 personnes dont 25 enfants et adolescents très investis pour l'avenir de notre planète, sont partis de 5 villages pour ramasser les déchets jonchant les talus de la commune, fruits des incivilités des usagers de la

route. La bonne surprise fut une collecte plutôt réduite par rapport aux années précédentes, alors même que celle de l'an passé n'avait pas pu être réalisée. La raison en est sûrement la mobilisation spontanée de plus en plus d'habitants pour rapporter les déchets rencontrés au cours de leurs promenades. Mais la vigilance reste de mise, les dépôts sauvages étant toujours aussi nombreux ! Espérons que l'année prochaine, l'opération reconduite sera suivie du traditionnel moment convivial de remerciements.

Retour sur ...

L'école

Notre école déconfinement finement

Bien que cette année scolaire soit encore particulière, nous avons essayé de permettre aux enfants d'échapper à la morosité ambiante en leur proposant «une minute de danse par jour» en suivant l'initiative de Nadia Vadori-Gauthier. Cette danseuse militante s'inspire de la phrase de Nietzsche : «et que l'on estime perdue toute journée où l'on n'aura pas dansé au moins une fois.»

Nous avons pu également bénéficier d'un spectacle de rue proposé par deux musiciens dynamiques et endiablés avec leur locomobile. Encore un bon moment joyeux et dansant.

L'équipe enseignante



Encore une année marquée par la Covid-19 et les différents confinements. Tous les événements habituellement organisés par l'APE comme la bourse aux jouets ou la fête de l'école, n'ont pu avoir lieu.

L'APE a tout de même réussi à garder un lien avec les familles en proposant des ventes à distance : madeleines, plantes et bulbes, torchons avec les dessins des enfants.

Ces ventes ont remporté un vif succès et nous ont permis de faire un don à l'école afin d'acheter une enceinte Bluetooth et des jeux pour la cour.



C'est avec grand plaisir que l'APE a aussi participé au nettoyage de printemps organisé par la commune. Nous tenons à remercier les parents d'élèves car de nombreux enfants de l'école étaient présents lors de cette action citoyenne. Une matinée très agréable qui s'est déroulée dans la bonne humeur et qui a montré l'attachement des familles à leur commune et au respect de l'environnement.

L'APE espère de tout cœur pouvoir proposer à nouveau l'an prochain des manifestations qui sont le moteur de



notre association et sont toujours des moments de grande convivialité.

Si vous souhaitez vous joindre à nous ou vous tenir informés de nos actions, nous vous invitons à notre assemblée générale qui aura lieu le vendredi 17 septembre.

Nicolas Sicard, président
06 76 07 71 35 • ape.dirac16@gmail.com

Retour sur ...

La résidence-retraite Clairbois

La situation sanitaire de la résidence-retraite Clairbois est meilleure et permet, en respectant les mesures barrières entre les professionnels et les résidents, de retrouver de multiples catégories de rendez-vous ensemble : jeux, gym, loto, ateliers cuisine, musique et chants...

Nous allons avec les beaux jours reprendre les sorties au cinéma ou découvrir des sites touristiques intéressants et accessibles.

3 nouveaux projets vont compléter la diversité des activités de vie sociale dans les semaines à venir, épaulés par le personnel :

- 1/ L'accueil de "Garden", un matériel de relaxation et bien-être où le résident est acteur de son animation par le toucher, la vue et l'ouïe.
- 2/ "Anisen", logiciel de gestion de vie sociale sur tablette, permettant aux équipes ou aux résidents en autonomie de réaliser une multitude d'activités variées en lien direct avec le projet de soin du résident.
- 3/ La présence de chiens visiteurs avec les bénévoles de la SPA de Mornac 2 fois par mois à compter de juin.

Comme beaucoup de Diracois, il nous tarde de pouvoir étoffer nos rencontres avec la population locale comme les enfants de l'école et l'ALSH ALVEOLE, la rencontre avec des artistes de l'épiphyte, ou les clubs de la commune.

Marc PICOT et le personnel de la résidence Clairbois

734, route de la Boissière - 16410 DIRAC - Tél. : 05 45 66 34 34



Le conseil municipal solidaire du personnel de l'EHPAD CLAIRBOIS

70 petits sachets de douceurs ont été offerts par le conseil municipal au personnel de l'EHPAD CLAIRBOIS de Dirac en signe de soutien en ces moments difficiles de crise sanitaire, et de remerciements pour toute l'attention et l'amour dont il entoure nos aînés.



Retour sur ...



Ateliers de pratiques artistiques à l'école d'art, ouverts à tous



L'École d'art de GrandAngoulême (intercommunale depuis 2002) se compose de trois sites : les locaux en centre-ville d'Angoulême à proximité du Campus Image, une antenne dans le quartier prioritaire de Basseau et une implantation, dotée d'un espace d'exposition, sur la commune de Dirac, connue sous le nom de l'Épiphyte.

Le site de l'école d'art à Dirac, route de la Boissière, propose des ateliers publics hebdomadaires de pratiques artistiques mais aussi des ateliers de théâtre en partenariat avec le conservatoire Gabriel Fauré.

Les ateliers publics de l'école d'art reprennent à partir du 15 septembre pour tout public, adultes et enfants à partir de 4 ans. Des ateliers de découverte et de rencontres avec des artistes ont lieu courant septembre autour de la thématique 2021 de l'école d'art, Franchir - D'un jardin l'autre. Ce programme constitue une invitation à créer du lien entre les usagers, les habitants et les artistes, entre les disciplines et à interroger l'expression artistique dans les domaines vastes de l'art contemporain.



Les inscriptions aux ateliers publics de l'école d'art sont ouvertes jusqu'au 23 juillet et à partir du 23 août pour l'année 2021-2022.

Atelier découverte de photographie sous forme de parcours pour tout public

Une promenade photographique, lecture de paysage et la préparation d'une exposition avec l'artiste Ihintzia Chloë Hargous a pour but de sensibiliser les usagers à toutes les questions liées à la lecture du paysage, à la prise de vue, avec son appareil photo ou tout simplement avec son Smartphone.

Ce projet lancera la création d'une artothèque publique et gratuite pour les habitants, en lien avec des partenaires locaux, afin de faire circuler les travaux artistiques et d'échanger. Ces rencontres auront lieu durant trois samedis en septembre. Le calendrier sera publié sur le site de l'école d'art en juillet.

Zoom sur les ateliers jeune public

Les ateliers «premiers pas» (à partir de 4 ans) et des ateliers de pratiques mixtes proposent aux enfants des activités permettant de développer leur imagination et leur créativité. Ils apprennent à observer et à dessiner ou sculpter pour mettre en forme une idée.

À partir de la rentrée, un système de navettes en partenariat avec le centre de loisirs ALVEOLE sera mis en place pour permettre aux enfants de suivre une activité artistique le mercredi après-midi. Le temps d'un week-end, d'autres ateliers d'initiation, de sensibilisation, de théâtre ou de fabrication de jouets seront proposés pour porter une réflexion sur l'éducation artistique dès le plus jeune âge. Les thèmes de ces ateliers de pratique artistique porteront sur la couleur, la terre, les émotions.

Ils sont destinés à des duos parents-enfants, aux parents, aux assistantes maternelles ou à toute personne intéressée à titre professionnel ou personnel.



Atelier "tournage-argile" et son openLAB

Inscrit dans le contexte historique des anciennes tuileries, l'école d'art a ouvert un atelier tournage argile. Les ateliers sont rythmés par des temps d'apprentissage sous forme de stage et d'initiation. Une fois autonome, les inscrits de l'école d'art ont la possibilité de réserver un poste de tournage argile et de s'entraîner et fabriquer à leur rythme.



Contact pour les informations : 05 45 94 00 76

- www.ecole-art-grandangouleme.fr
- <http://ecoledartdegrandangouleme.tumblr.com>
- Facebook : EcoleDArtsPlastiquesDuGrandAngouleme
- Instagram : ecoledartdegrandangouleme

Vie associative



La Semaine des Associations

Du 28 août au 5 septembre, les associations diracoises vous proposeront d'aller à leur rencontre lors d'animations, expositions, démonstrations. Programme détaillé courant août.



Dirac Loisirs et Fêtes

Nous pouvons enfin reprendre nos activités.

Pour ce second semestre, l'événement majeur sera, dans le cadre des «**Soirs Bleus**», manifestation organisée en partenariat avec la Commune de Dirac et GrandAngoulême, la venue, **le vendredi 2 juillet, du groupe «Melting-Pot»** et sa musique latino.

Sont également prévus :

- La **fête locale**, son **concours de boules** et autres activités le **4 septembre**.
- Notre désormais traditionnelle **exposition «L'art dans les mains»** le **14 novembre**.
- Une **représentation théâtrale** le **2 octobre** avec la **Troupe du Cloître**.

Venez nous rejoindre !!!

Contact : Michel SCHWARTZWEBER (Président)
06 15 19 94 46 - michel.schwartzweber@wanadoo.fr



Section Loisirs Séniors

Les activités ont repris le mardi courant juin. N'hésitez pas à nous contacter pour passer de bons moments.

Contacts :

Josette - 06 22 54 12 72/05 16 70 10 23
Simone - 06 11 07 90 72

Gym Forme Dirac

ASSOCIATION
GYM FORME DIRAC
MARDI 20h15 – 21h15

Stepper
Bâton de gym
Corde à sauter
Bracelets lestés 500g



à la salle des fêtes de DIRAC

Adhésion 40€/an
Renseignements
06 62 77 67 15 - 06 78 50 79 63

G'La Pêche

ASSOCIATION G'LA PÊCHE !!



Après une période compliquée due à la crise sanitaire, l'association G'La Pêche de Dirac est ravie de pouvoir à nouveau reprendre ses activités en présentiel dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Malgré la crise, les dirigeants et les animatrices du club sont toujours restés mobilisés pour continuer à proposer des activités physiques à leurs adhérents par le biais de séances en visio. Le club propose un large choix de cours pour tous les publics :

- 1 groupe Enfant de 4 à 9 ans le Lundi de 17h30 à 18h30,
- un groupe adolescent de 10 à 15 ans le lundi de 18h30 à 19h30,
- une séance de gym Renfo toujours le lundi de 19h30 à 20h30,
- une séance de zumba le mercredi de 19h30 à 20h15,
- Et pour finir une séance Pilate le jeudi de 19h à 19h45,

En extérieur jusqu'au 9 juin puis en salle par la suite.

Des nouveautés sont prévues pour la rentrée de septembre 2021 !

Une semaine de découverte totalement gratuite est en préparation avec les autres associations communales sur les activités « Bien être » du 30 Août au 04 Septembre.

En attendant, il est toujours possible de rejoindre l'association jusqu'à la fin de la saison et profiter de séances découvertes gratuites.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :
Angélique Delage - 06 10 77 18 37.

Voyageusement Vôtres

• Bibliothèque Si on lisait :

Mars 2016 / Mai 2021 :

5 ans que la bibliothèque a ouvert ses portes dans le bourg !

Une satisfaction pour les 11 bénévoles qui donnent régulièrement de leur temps de voir sa fréquentation perdurer : 45 familles ont adhéré cette année soit 75 lecteurs (adultes ou enfants, essentiellement Diracois) auxquels s'ajoutent les non adhérents utilisateurs réguliers de la boîte à livres.



Merci à toute l'équipe municipale qui a voté une subvention de 400 € pour l'achat de livres, considérant l'intérêt de cette activité pour les habitants et reconnaissant l'investissement bienveillant et totalement gratuit des 11 bénévoles.

Sans prétention aucune et avec pour seul objectif de partager notre gout pour la lecture et l'échange, nous continuerons à croire à l'intérêt et à la richesse d'une vie locale, proche et partagée dans la sérénité.

Les deux années de crise sanitaire ne nous ont pas permis de proposer des animations en rapport avec la lecture mais nous espérons pouvoir les reprendre à la rentrée de septembre avec un cercle de lecture.

Vous pouvez découvrir notre site :

sionlisaitbibliotheque.blog4ever.com

• Aquarelle :

En l'absence de salle disponible une convention a été signée par l'association avec le Grand Angoulême et les cours des 8 participants ont eu lieu à l'Epiphyte. Malheureusement, ces derniers mois n'ont pas permis de fonctionner. L'activité devrait reprendre en octobre prochain.

• Voyages :

Année blanche dans ce domaine mais la chaîne Youtube de l'association a franchi le cap des 250 000 vues.

Contact : *Colette SARRAT - 07 88 48 32 40*

Valéchel Foot



Les responsables du Groupement de jeunes de Valéchel Foot auront le plaisir d'accueillir votre enfant dès la rentrée de septembre pour la nouvelle saison 2021/2022.

Si votre enfant est désireux de commencer ou de poursuivre l'apprentissage de ce sport, nous lui donnons rendez vous pour un essai gratuit à partir du mercredi 8 septembre 2021.

Pour les enfants nés en :

- 2012, 2013, 2014 et 2015 rdv à 13h45 au stade de Dirac.
- 2010 et 2011 rdv à 15h45 au stade de l'ASPTT Dirac.
- 2008 et 2009 rdv à 15h00 au stade de l'ASPTT Dirac.
- 2007 et 2006 rdv à 14h30 au stade de Garat (à confirmer).
- 2003 2004 et 2005 rdv à 19h au stade de Garat (à confirmer).

Pour les enfants déjà joueurs du club, cette date correspond à la reprise de l'entraînement.

ASPTT Dirac

Activités proposées

- **Football (école de foot) :**
Philippe MENTION - 06 30 38 37 78
- **Football (adultes) :** *Lolita WARZINIAK - 06 33 97 90 62*
- **Danse de salon :** *Michel FOUCAUD - 06 78 91 43 97*
- **Course à pied :** *Philippe MENTION - 06 30 38 37 78*
- **Ski :** *Olivier BOUTON - 06 87 60 09 50*
- **Gym tonique :** *Jacqueline CASTANO - 06 82 45 52 16*
- **Gym douce :** *Michel FOUCAUD - 06 78 91 43 97*
- **Randonnée :** *Marie Christine FAURE - 06 48 36 81 44*
- **Yoga :** *Patrick BOURSICOT - 06 31 47 56 99*
- **Pétanque :** *Michel FOUCAUD - 06 78 91 43 97*
- **Moto rando :** *Jean CLAVEL - 06 30 14 80 76*

Dates à retenir

Séjour 1 semaine Ski à Courchevel (Alpes)

24 janvier / 31 janvier 2022

Renseignements :
Olivier Bouton 06 87 60 09 50

Semaine du «bien-être»

Les associations de Dirac :
ASPTT, G' LA PECHE et QI GONG vous proposent
du 30 août au 04 septembre 2021
des séances GRATUITES de gym tonic, yoga, gym douce, pilates, zumba, danse, qi gong, et rando.

Renseignements :
Michel Foucaud 06 78 91 43 97

Info Importante

Il a été décidé par le Club, au vu des conditions particulières liées à la covid 19 durant cette saison, d'une **diminution du prix de la licence très conséquente**, à savoir, pour les catégories U6, U7, U8, U9, U10, U11, U12, U13, celui-ci serait de 15 € et pour les catégories U14, U15, U16, U17, U18, U19 de 20 €.

Nous espérons que vous comprendrez et apprécierez ce geste. Aussi, si vous voulez vous investir dans notre association comme **éducateur sportif ou accompagnateur, aide à l'encadrement, que vous soyez adultes, étudiants, étudiants en STAPS, en recherche d'un emploi (possibilité d'un contrat civique), d'un stage, sachez que nous pouvons vous accueillir au sein de notre équipe** et que nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

N'hésitez pas à nous contacter... En équipe nous trouverons des solutions pour avancer...

M. Philippe Mention - 06 30 38 37 78
M^{me} Sandrine Fleury - 06 74 31 78 94



Vie associative

Valéchel basket-ball

Le «bout du tunnel» pour les clubs sportifs en salle.



Depuis le 19 mai, les enfants peuvent enfin reprendre les entrainements dans des conditions normales... et ce n'est pas peut dire qu'ils attendaient

cela. A compter du 9 juin, les adultes, eux aussi, vont pouvoir s'adonner à leur sport favori.

Le Comité Charente de Basket et l'ensemble des clubs du département vont organiser, dans le courant du mois de juin, des matchs amicaux et tournois pour que chacun puisse toucher à nouveau «la balle orange».

En septembre prochain, une saison «normale» devrait débuter avec nos groupes de jeunes habituels, le mini basket (2011-2015), les benjamins U13 (2009-2010) les minimes U15 (207-2008).

Pour les séniors, nous aurons notre équipe féminine et nous souhaitons toujours pouvoir reconstituer notre équipe hommes. Avis aux amateurs ! Venez essayer avec le groupe déjà présent en cette fin de saison.

Les entrainements reprennent également avec notre section de Sport Adapté en collaboration avec l'ADAPEI et la FFSA.

Vous retrouverez VALECHEL BASKET au Forum des Sports à l'Espace Carat en septembre prochain.

N'hésitez pas à nous contacter :

Tél. : 06 20 93 38 93

Email : valechel-basket@orange.fr

Site : valechel.sportsregions.fr

[f valechel.basket](https://www.facebook.com/valechel.basket)



Seniors Femmes



VBB action poussins



VBB action poussins



Poussins confirmés



Benjamins



Minimes



VBB et FFSA 2019-2020

Vous pouvez bien sûr venir nous rencontrer à la salle des sports. A bientôt.

Dao Yin Qi Gong

Le Dao Yin Qi Gong (« tchi gong ») est un art corporel chinois ancestral ayant une action préventive sur la santé.

Sa pratique aux mouvements lents et calmes équilibre le corps et l'esprit.

Elle est une expérience qui apaise le mental, détend et régénère à la fois.

Ses fondements s'appuient sur la médecine chinoise, elle-même nourrie de philosophie taoïste et bouddhiste.

Les préceptes de cette discipline sont le calme, la douceur avec soi-même et le respect de ses limites.

En respectant ces principes elle est donc ouverte à tou(te)s, sans contre-indication.

Elle ne comporte aucune compétition, pas même avec soi-même.

Il s'agit juste de faciliter la circulation de l'énergie vitale.

Les séances comportent des étirements doux, des postures, des mouvements simples, répétés lentement.

Les saisons rythment le choix des mouvements et postures.

Gestes barrières respectés

Cours : école de Dirac le mercredi de 19h à 20h.

Contacts : Yanick MARX 05 45 60 65 97 / Jacqueline MENTION 05 45 60 63 64.

Contacts : Yanick MARX - 05 45 60 65 97 / Jacqueline MENTION - 05 45 60 63 64



État civil

Du 31 décembre 2020 au 11 mai 2021

Naissances

Dirac a accueilli 5 bébés en 2020/2021, dont :

- Mila, Claire, Alexia BOURON : 31 décembre 2020
- Edzio CHARLES : 3 février 2021
- Nathaël, Elysée SCATTOLIN : 27 mars 2021
- Jade, Romy PIERRE : 13 avril 2021



- Eugène TUREK : 7 février 2021
- Louis, Joseph, Maurice, André GUILLOT : 8 février 2021
- Monique, Arlette AUPY née MOINOT : 8 février 2021
- Julienne DELMOTTE née PINEL : 8 février 2021
- Violette, Mathilde, Marguerite MAZGAY née THIVAUD : 10 février 2021
- Jacqueline, Rose, Yvette COUTURIER née SURJUS : 11 février 2021
- Paulette, Gabrielle DELAISTRE née JEAN : 11 février 2021
- Janine, Arlette JAY née CLÉMENT : 11 février 2021
- Lucien, Bernard BOISSINOT : 16 février 2021
- Paul, Narcisse MOREAU : 19 février 2021
- Odette, Gisèle, Marguerite PROVOST : 19 février 2021
- Gilberte, Cécile MOREAU née PATRAT : 20 février 2021
- Jacques, Verner NADAUD : 23 février 2021
- Monique, Fernande MOULIN née BOURON : 3 mars 2021
- Serge, Rémy AUDOUIN : 6 avril 2021
- Patrick CHEVALERIAS : 25 avril 2021
- Marcel CREYSSAC : 11 mai 2021

Mariage

- Laëtitia BORSKY et Florian CHARLES : 24 avril 2021



Décès

- Armand, Joseph, Gilles BAUD : 12 janvier 2021
- Marcel, Mathurin SÉNÉCAL : 20 janvier 2021
- Michel DOUCET : 22 janvier 2021
- Albert, Paul CLAMADIEUX : 29 janvier 2021
- Jean, Pierre, André CARRÈRE : 4 février 2021
- Suzanne, Andréa PASCAUD née BLANCHARD : 6 février 2021



Mot des élus minoritaires

Chères Diracoises, chers Diracois,

Cela fait maintenant plus d'un an que la nouvelle équipe municipale est en place. Si nous devons faire un bilan, nous pourrions dire qu'en tant qu'élus minoritaires, notre position reste délicate. Nous rencontrons encore des difficultés pour nous exprimer et prendre nos marques au sein du conseil.

Toutefois, depuis quelques semaines, nous constatons qu'un débat constructif semble s'installer progressivement au sein de l'équipe.

En conseil municipal, le dernier débat a porté sur l'attribution des subventions aux associations. Sachez que nous nous sommes fermement opposés à l'allocation d'une subvention de 1500 €, sur une enveloppe globale de 5000 €, à l'association de médiation sociale OMEGA (Objectif médiation GrandAngoulême).

GrandAngoulême est membre actif de cette association, présidée par Anne-Marie Terrade, maire de Dirac. Comme nous l'avons fait remarquer lors du débat en conseil, OMEGA perçoit une subvention de l'agglomération d'un montant d'environ 350 000 €. Il ne nous paraît pas souhaitable que la commune de Dirac, membre de GrandAngoulême, subventionne une seconde fois cette association.

En revanche, nous nous sommes prononcés pour l'attribution d'une subvention de 500 € à l'ASPTT Dirac, association située sur la commune, qui compte plus de 300 adhérents, dont plus d'une centaine de Diracois.

Concernant les grands projets structurants, comme par exemple l'aménagement du centre-bourg, les Diracois expriment clairement une demande plus forte d'informations et de transparence. Nous sommes convaincus de la nécessité d'impliquer les habitants aux projets communaux, dès les premières études.

N'hésitez pas à nous contacter soit directement soit par l'intermédiaire de notre boîte mail.

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances et un bel été « déconfiné ».

Bénédicte Montégu (Chez Forestier), Yannick Moreau (route de la Reinerie), Véronique Lanoë-Malivert (La Grand Fond) et Jean-Pierre Tranchet (Le Thie).

Contact : diracensemble@gmail.com

**Les élus de la liste
« Dirac, Construisons l'Avenir Ensemble »**

Infos pratiques

MAIRIE

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Lundi, mardi, mercredi : de 14h à 18h

Jeudi : de 9h à 12h

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rencontre avec le Maire sur rendez-vous. En cas d'urgence, appeler le secrétariat de la mairie.

Tél. : **05 45 60 61 69**

Courriel : mairie@dirac.fr

www.dirac.fr

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

LA POSTE

5, rue de la clef d'Or - 16410 Dignac

MOUVIBIUS

Transport à la demande personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées

15, route de Vars - 16160 Gond-Pontouvre

Tél. : **05 45 95 74 22**

GENDARMERIE

Tél. : **05 45 64 00 23**

Email : cob.coteaux-du-blanzacais@gendarmerie.interieur.gouv.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRANDANGOULÊME

ALVEOLE Accueil de loisirs

ALSH communautaire de Dirac

607, route du Stade - 16410 Dirac

Tél. : **05 45 25 59 18**

Pauline MAHIEU : **06 86 24 10 66**

Aurélié LEBECQUE : **06 45 28 64 45**

Email : alsh.dirac@grandangouleme.fr

<http://jeunesse-vde.asso-web.com>

Pôle artistique "L'Épiphyte"

Route de la Boissière - 16410 Dirac

Service Culturel de GrandAngoulême,

Direction de la Proximité

25, bvd Besson Bey - 16000 Angoulême

lepiphyte@grandangouleme.fr

Tél. : **05 45 63 05 67**

www.ecole-art-grandangouleme.fr

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

4, rue des écoles - 16410 Dignac

Tél. : **05 45 66 29 49**

Email : ram.dignac@grandangouleme.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

«Petit à Petit»

4, rue des écoles - 16410 Dignac

Tél. : **05 45 66 29 49**

Email : laep.dignac@grandangouleme.fr

CANTON BOËME-ÉCHELLE

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Permanence à la mairie de Rouillet-Saint-Estèphe tous les 2^{èmes} jeudis du mois

Tél. : **05 45 37 11 00** (tribunal) - Email : muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr

Déchèteries (y compris Dirac)

Horaires :

Été : 15 mars - 14 octobre

Déchèteries ouvertes du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Le samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Fermées le dimanche et les jours fériés

Hiver : 15 octobre - 14 mars

Déchèteries ouvertes du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Fermées le dimanche et les jours fériés

Quand sortir ma poubelle ?

<http://www.pluspropremaville.fr/recherche/#dirac>

N°Vert 0 800 77 99 20

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Quand sortir ma poubelle ?

<http://www.pluspropremaville.fr/recherche/#dirac>

